

N° 12/16 bis

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/16 relatif à une demande de crédit de CHF 430'000.- pour la préparation du projet de rénovation de la station d'épuration de Vallorbe

Vallorbe, le 7 Février 2017

Au Conseil Communal de et à
1337 VALLORBE

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal cité plus haut et composée de MM Rindlisbacher Bernard, président, Favre Lionel, rapporteur, Authouard Sébastien, Jeanmonod Joël, Haldemann Bernard, Gendroz Serge, Vallotton François, Facchinetti Italo.

La commission s'est réunie les 19 et 25 janvier. Le 19, Haldemann Bernard était absent, et le 25 la commission était au complet. M. Maradan municipal et M. Desseigne chef de service (bureau technique et service des eaux) étaient présents lors des deux séances.

Lors de la première séance M. Maradan et M. Desseigne, nous ont fourni beaucoup d'explications sur le projet de ne pas restaurer la STEP datant de 1967 mais d'en reconstruire une nouvelle sur le même site.

Ils nous informent aussi que Ballaigues ne rejoindra pas le projet pour des raisons politiques et purement économiques. La future STEP pourrait traiter/déshydrater les boues de Vaulion et de Ballaigues s'il le fallait.

Le but de cette réunion était d'accepter ou non un crédit de CHF 430'000.- toutes taxes comprises, pour la première étape qui se divise comme suit:

- procédé de pilotage du projet	CHF	145'800.00
-Mandat d'ingénieur EMCR (électronique)	CHF	101'600.00
-Mandat d'ingénieur génie civil	CHF	91'800.00
-Mandat d'ingénieur géotechnicien	CHF	18'400.00
-Mandat d'ingénieur CVSE (chauffage-ventilation)	CHF	39'000.00
-Divers, frais	<u>CHF</u>	<u>33'400.00</u>
TOTAL TTC	CHF	430'000.00

En cas d'acceptation, cela permettrait de lancer la machine, de finaliser et de peaufiner les études. Suite au refus de Ballaigues de nous rejoindre, notre STEP sera alors redimensionnée selon nos besoins et le coût final sera diminué par rapport à l'estimation.

En vue du fort coût des travaux, la commission n'a pas réussi à trancher lors de cette première séance et a désiré rencontrer M. Fuchsmann du bureau RIBI SA (ingénieurs, hydrauliciens), chargé de l'étude.

Lors de la deuxième séance M. Fuchsmann du bureau RIBI SA, nous a informé plus en détails à l'aide d'un plan de la future STEP et des photos de nouvelles machines mises en service dans d'autres STEP de type nouvelle génération pour le traitement des eaux, des boues et la fabrication de biogaz. Nous avons pu constater que différents bâtiments et emplacements déjà existants seraient conservés et réaffectés à d'autres fonctions.

Messieurs Maradan et Desseigne nous ont bien fait comprendre, qu'avec son grand âge la STEP est devenue :

- Obsolète et trop petite, vu l'agrandissement de notre village ces cinquante dernières années.
- Difficile de trouver des pièces de rechange pour ces équipements et systèmes électriques qui ne se construisent plus depuis des années.
- Rendement médiocre vu la vieillesse du matériel mis à disposition du personnel exploitant.
- Dangereuse pour le personnel qui travaille dans ses locaux, ou aux abords des bassins sans protection.
- Ne répond plus aux exigences fournies par le canton.

A l'heure actuelle la STEP reçoit beaucoup trop d'eaux claires qui proviennent de différentes industries ou autres sources ce qui engendre des problèmes pour le traitement des boues. Dans le futur la fabrication de biogaz pourrait fournir environ 40% de l'énergie consommée par la STEP.

L'épuration écologique évoquée par un membre de la commission n'est pas rentable pour un gros volume de boues traité comme nous avons à Vallorbe.

Autre point soulevé : un partenariat privé/commune. Ce n'est légalement pas possible.

La commission, remercie, Messieurs Fuchsmann, Maradan, Desseigne pour leurs nombreuses réponses et pour le temps qu'ils nous ont consacré.

La commission demande à la municipalité de tout mettre en œuvre pour diminuer un maximum d'eau claire qui nous proviennent en particulier des industries. Surtout celles qui ne sont pas comptabilisées par les compteurs d'eau potable.

La commission est convaincue du bien fondé de la somme engagée pour l'étude et aussi du projet final. Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité vous propose de voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- Vu le préavis municipal No 12/16,
- Oûi le rapport de la commission chargée de l'étudier,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches du présent préavis afin de disposer d'un projet relatif à la rénovation de la station d'épuration ;
2. de lui accorder un crédit de CHF 430'000.-à cet effet ;
3. l'amortissement de ce montant sera effectué par prélèvement au fond de réserve STEP (9280.30) ;
4. de financer ce montant selon les disponibilités de la trésorerie courante et / ou via le plafond d'emprunt.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président :



Rindlsbacher Bernard

Le Rapporteur:



Favre Lionel